



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA2026- 0592
Date : 22 JUL. 2026

Mis en ligne le : 22 JUL. 2026

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2026-0405

Lieu : Avenue des Salyens - Allée des Glycines

Durée : Jusqu'au 9 août 2026

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2026-0405 du 26 mai 2026, donnant autorisation à la société SFECO d'effectuer des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, pour la période du 8 juin au 3 juillet 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° PA2026-0543 du 2 juillet 2026, prorogeant l'arrêté n° PA2026-0405, pour la période du 8 juin au 3 juillet 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° 26-10 du 30 mars 2026, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour l'Aménagement et la gestion des Espaces publics ;

Considérant la demande en date du 17 juillet 2026, de la Société SFECO 79 rue des Joncs - Lots 22 et 23 à 84000 Avignon, sollicitant l'autorisation de proroger à nouveau les travaux, jusqu'au 9 août 2026 ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2026-0405 du 26 mai 2026 sont à nouveau prorogées jusqu'au 9 août 2026.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la Collecte Ménagère.

Lalia ATTAF

Adjointe au Maire

Déléguée à l'Aménagement
et la gestion des Espaces publics

